



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120709-22024-DE-1-1_0
Date de signature : 12/07/12
Date de réception : jeudi 12 juillet 2012
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE ✓ LEGALITÉ ✓ 

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.727**

Séance publique du

9 juillet 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPÉEN
RELATIVE AUX TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES SUR LA COMMUNE D'AIX EN
PROVENCE**

Le 09/07/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 03/07/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Dahbia BENNOUR à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Danièle BRUNET à M. Alexandre GALLESE, M. Maurice CHAZEAU à M. Jean CHORRO, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES à M. Stéphane PAOLI, M. Christian LOUIT à M. Yannick DECARA, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Laurent DILLINGER, M. Christian PEREZ à M. Jean-Marc PERRIN

Excusés sans pouvoir :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. Alexandre MEDVEDOWSKY

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques
D.A.S.T. Infrastructures
Direction travaux d'infrastructures

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 09/07/12

RAPPORTEUR : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

CO-RAPPORTEUR(S) : M. Stéphane PAOLI

Politique Publique : 06-AMELIORATION DE LA CIRCULATION ET DE LA MOBILITE
URBAINE

OBJET : LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPÉEN
RELATIVE AUX TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES SUR LA COMMUNE D'AIX EN
PROVENCE - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le marché relatif aux travaux d'entretien, d'aménagement et de grosses réparations de voirie arrive à expiration le 31 décembre 2012.

Dès lors, il convient de lancer un nouveau marché afin de permettre à la Ville de poursuivre la réalisation des prestations. La procédure utilisée est celle de l'appel d'offres ouvert européen définie aux articles 33 alinéa 3, 40.III, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Compte tenu de l'impossibilité de déterminer par avance et avec précision, le nombre et le rythme des prestations à réaliser, ce contrat sera passé sous la forme d'un marché public à bons de commande, en application de l'article 77 du code précité. Il sera dénommé :

**«MARCHE A BONS DE COMMANDE DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'AIX EN PROVENCE»**

En outre, celui-ci sera fractionné en 3 lots. Cet allotissement correspond à une division géographique répondant pour chacune d'entre elles à des technicités particulières ainsi qu'à la mise en place de moyens spécifiques, en regard de la composition de chaque territoire. Les montants annuels estimatifs pour chaque lot sont les suivants:

- LOT N° 1: CENTRE VILLE :	Montant mini annuel :	800 000 €HT
	Montant maxi annuel	3 500 000 €HT
- LOT N° 2: PERI URBAIN :	Montant mini annuel :	1 200 000 €HT
	Montant maxi annuel :	5 200 000 €HT
- LOT N° 3: RURAL :	Montant mini annuel :	750 000 €HT
	Montant maxi annuel :	3 200 000 €HT

Par «INFRASTRUCTURES», il faut entendre les travaux d'entretien, d'aménagement et de grosses réparations de voirie et d'espaces urbains.

Ce marché sera attribué pour une durée de 12 mois, renouvelable trois fois par reconduction expresse. Sa durée globale ne pourra pas excéder 4 ans et prendra donc fin au plus tard le 31 décembre 2016.

Le financement des prestations sera annualisé et imputé sur les crédits attribués par le Conseil Municipal en fonctionnement et en investissement.

Le code pertinent concerné, au regard de la grille de détermination des besoins en matière d'achats publics pour les fournitures, les travaux et les services sera le 452305 «Travaux de rénovation du corps et de revêtement des chaussées».

Par ailleurs, il paraît opportun, afin de pouvoir conclure le présent marché dans les meilleurs délais, de faire application de l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que *«lorsqu'il n'est pas fait application du 4° de l'article L.2122622, la délibération du Conseil Municipal chargeant le Maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché»*.

En procédant ainsi, la Ville se trouvera en mesure, après attribution du marché par la commission d'appel d'offres, de signer le marché avec les prestataires retenus à l'issue des délais prévus à l'article 80 du code des marchés publics, pour l'information des autres candidats dont la candidature ou l'offre aura été rejetée par ladite commission.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés publics, à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert européen et à signer le «MARCHE A BONS DE COMMANDE DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'AIX EN PROVENCE» à l'issue de la procédure, avec les candidats qui auront été retenus par la Commission d'Appel d'Offres sur la base de l'offre économiquement la plus avantageuse ainsi que tout document s'y rapportant et notamment ses reconductions éventuelles, conformément aux prescriptions de l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- **DIRE** que les dépenses relatives à ces travaux seront imputées aux budgets de la Ville de 2013 à 2016.

- **AUTORISER** Madame le Maire à solliciter toutes les aides financières auprès de la CPA, du Conseil Général 13, du Conseil Régional ou à tout organisme susceptible de cofinancer les opérations réalisées avec ces marchés.

- **DIRE** que Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale fera recette des sommes correspondantes.

**2012.727 - LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT
EUROPÉEN RELATIVE AUX TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES SUR LA COMMUNE
D'AIX EN PROVENCE**

Présents et représentés	: 53
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 12/07/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**